



Le guide ZÉRO DÉCHET

Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan



TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET



GASPILLAGE



CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT

Plus d'informations sur >> www.ccbbo.fr

Blavet
Bellevue
Océan
Communauté
de communes

Contexte

La Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan gère le service de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Aujourd'hui un Français produit environ **677 kilos** de déchets par an, qui se retrouvent dans les poubelles et les conteneurs de tri (**310 kg**) ainsi qu'en déchèterie (**367 kg**).

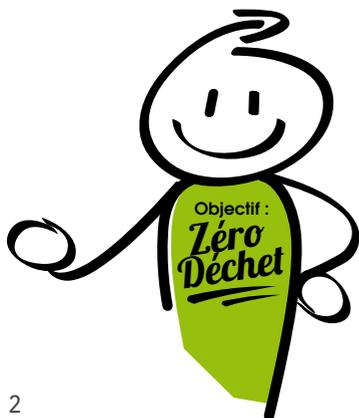
Il reste toujours des déchets qu'il faut incinérer ou stocker. Le coût de la collecte, de l'incinération ou du stockage est lourd et augmentera tant que les volumes des déchets augmenteront, et ce, malgré le tri. De plus, dans de nombreux cas, les installations de traitement arrivent à saturation.

Il est difficile de créer de nouvelles usines de traitement et de nouveaux sites de stockage. Bien que les risques environnementaux soient aujourd'hui maîtrisés, il est nécessaire de réduire la quantité et la nocivité de nos déchets.

Se sentant concernée, et souhaitant agir, la CCBBO a mis en place un système de **redevance incitative** depuis le 1er janvier 2013 reposant sur deux principes : celui du pollueur-payeur, l'usager paye en fonction de ce qu'il jette, et le principe de responsabilité de l'usager.

Fin 2015, la Communauté de Communes a été lauréate de l'appel à projets « **Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage** » lancé par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie qui a pour objectif, **la réduction, le tri et la valorisation des Déchets**, le tout dans une **démarche d'économie circulaire**.

<i>La redevance incitative</i>	p. 3
<i>Traitement des déchets</i>	p. 4
<i>Déchets non recyclables</i>	p. 5
<i>Emballages</i>	p. 6
<i>Biodéchets</i>	p. 7
<i>Papier / verre</i>	p. 8
<i>Textiles / couches lavables</i>	p. 9
<i>Déchèterie</i>	p. 10
<i>Broyage / paillage</i>	p. 13
<i>Réduire / réparer / réutiliser</i>	p. 14
<i>Contacts</i>	p. 16



La redevance incitative

Qu'est-ce que la redevance incitative ?

Elle s'adresse à tous les usagers de la Communauté de Communes, et sert à financer exclusivement les prestations liées aux déchets : collecte des déchets voués à l'incinération, tri des matériaux recyclables, fonctionnement de la déchèterie, mise à disposition des conteneurs et composteurs.

Elle a pour objectif de :

- Répondre aux exigences réglementaires du Grenelle de l'Environnement
- Favoriser la réduction des déchets à la source
- Développer le tri sélectif et le recyclage
- Responsabiliser les usagers
- Maitriser la hausse des coûts

Comment ça marche ?



Un bac d'ordures ménagères (bac vert) et un bac pour les déchets recyclables (bac jaune) sont remis gratuitement à tous les habitants. Les bacs sont attribués en fonction du nombre de personnes dans le foyer. Le bac d'ordures ménagères est équipé d'une puce électronique qui identifie son propriétaire, et permet de comptabiliser le nombre de levées. C'est à partir de ces données que sera établie la facturation.



Si vous souhaitez prendre connaissance de la grille tarifaire concernant la redevance incitative ou consulter votre nombre de levées, rendez-vous sur le site de la CCBBO : **www.ccbbo.fr**.

Vous pouvez payer votre facture soit par chèque, par prélèvement automatique, ou directement en ligne sur **www.tipi.budget.gouv.fr**





Traitement des déchets

Gestion à domicile



Biodéchets



Compostage individuel
ou lombricompostage



Production de compost



Emballages



Bac jaune



Centre de tri
Adaoz à Caudan



Valorisation matière
Produits recyclés



Non recyclables



Bac vert



Usine d'incinération
à Plouharnel

Points d'apport volontaire



Textiles



Verre



Papiers



Déchèterie



Bennes



Valorisation matière
Produits recyclés

Déchets verts
Co-compostage

Gravats
Réutilisation
ou stockage

Déchets spéciaux
(DDS, DEEE, huile...)
Filières spécifiques

Tout-venant
Centre de stockage
de déchets
non dangereux

Ferrailles, cartons, bois
Recyclage
Valorisation matière

Meubles
Recyclage
Valorisation matière



Déchets non recyclables

Certains déchets ne sont ni biodégradables ni recyclables, il n'existe pas de possibilité de valorisation ou de traitement de ces déchets. Ils seront traités soit dans un centre d'enfouissement, soit dans une usine d'incinération.

Quelques exemples de déchets à jeter dans le bac vert :

- Miroirs
 - Lingettes
 - Produits cosmétiques
 - CD, DVD
 - Jouets
 - Couches
 - Serviettes en papier et essuie-tout*
- *pour ceux qui n'ont pas de composteur*



Bon à savoir !



Pour les propriétaires de résidences secondaires, ou en complément de votre bac vert, la CCBBO met à votre disposition des conteneurs à contrôle d'accès. Ce sont des conteneurs collectifs où vous pouvez déposer vos sacs d'ordures ménagères (30l). Pour obtenir une clé d'accès, il suffit de venir la retirer à la Communauté de Communes à Merlevenez. Les tarifs concernant ces conteneurs sont téléchargeables sur le site.

RAPPEL : Les dépôts sauvages sont interdits par la loi du 15 juillet 1975. Se débarrasser de ses déchets au pied des Points Recyclage ou ailleurs, est un comportement irresponsable mais malheureusement encore trop fréquent. Un forfait de 300 euros sera facturé pour l'enlèvement en cas de dépôt sauvage.

La collecte

Une application vous permettra de connaître les jours de collecte des ordures ménagères et des emballages à votre adresse, rendez-vous sur le site www.ccbbo.fr.

Vous pouvez également télécharger votre calendrier sur ce site. Il est recommandé de présenter le bac lorsqu'il est plein. **Le bac est à sortir la veille au soir du jour de la collecte.** Présentez la poignée côté route, et rentrez-le le plus tôt possible après son vidage.

Attention !
Si votre poubelle déborde, elle ne sera pas collectée.

Emballages

Je dépose mes emballages vides et en vrac dans le bac jaune sans les imbriquer et les laver.

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Les interdits

- Les déchets ménagers
- Le coton
- Le papier peint
- Les papiers souillés

Pour ces déchets, j'utilise le bac d'ordures ménagères.

Les emballages recyclables sont acheminés vers un centre de tri, puis une usine de recyclage pour devenir de nouveaux produits. Des contrôles visuels sont effectués, les bacs contenant des erreurs de tri ne sont pas collectés.

La CCBBO et les mairies de son territoire peuvent vous fournir gratuitement des sacs jaunes en complément du bac jaune. Vous pouvez les utiliser lorsque vous n'avez plus de place dans votre bac. Il faut les déposer bien fermés au pied de votre bac la veille au soir du jour de la collecte.



Biodéchets



Plusieurs solutions s'offrent à vous, vous pouvez soit les :

- Composter
- Lombricomposter
- Jeter dans la poubelle à ordures ménagères



Les deux premières options sont préférables !

Le compostage

Composter, c'est recycler les déchets de cuisine (restes de repas, épluchures, marcs de café, sachets de thé...) avec les déchets du jardin en les amassant en tas pour qu'ils se décomposent. Le compostage est un processus de transformation des déchets organiques en un terreau riche, d'excellente qualité, et 100% naturel. C'est le meilleur moyen de gérer ses déchets et ce pour des raisons écologiques, (il limite les quantités de déchets à transporter) et économiques (il constitue un engrais naturel et gratuit).

Astuce ! Si vous mettez des restes de viande ou de poisson dans votre composteur, pensez à les recouvrir avec de la matière sèche, et à bien rabattre le couvercle.

Bon à savoir !

La CCBBO met gratuitement à disposition un composteur par foyer. Pour pouvoir le retirer à la déchèterie de Merlevenez, vous devez au préalable venir chercher un bon de retrait au Service Déchets de la CCBBO. Une convention d'engagement est à remplir sur place en échange du composteur.



Lombricompostage

Le lombricompostage est une bonne alternative pour tous ceux qui n'ont pas de jardin, c'est une technique singulière utilisant des vers de compost dans le but de réduire les déchets organiques.

Les avantages du lombricompostage :

Recycler et valoriser ses biodéchets soi-même en toute autonomie

Le lombricompostage nécessite un peu de temps et d'espace, il est préférable de le pratiquer en intérieur (cave, pallier, garage, cuisine). Il permet d'obtenir gratuitement du lombricompost, un amendement riche en éléments nutritifs pour les végétaux, ainsi que du « lombrithé » un engrais liquide idéal pour la croissance de vos plantes.



Avec le compostage, 45 kg de déchets en moins par personne et par an.



d'informations sur www.capzerodechet.bzh



Papier / verre

Le tri du papier

En **vrac** dans la colonne à papier.
Tous les papiers se recyclent !



Publicités



Journaux
& magazines



Papiers de bureau
& enveloppes



Catalogues & annuaires



Courriers, lettres
et impression



Papiers divers

Le
recyclage
du papier, c'est
**3 fois moins
d'eau et
3 fois moins
d'énergie***

*comparé à la fabrication
de papier non recyclé.

Les interdits

- Le papier peint
- Le papier calque
- Le film plastique enveloppant les revues et magazines

Astuce ! Pour ne plus recevoir de publicités, récupérez votre autocollant « **stop pub** » auprès de votre mairie ou de la CCBBO.

STOP PUB
Rabaissez vite vos déchets !

Le tri du verre

En **vrac** dans la colonne à verre.



Le verre
se recycle
entièrement et à
l'infini, il est refondu
puis soufflé pour
devenir un autre
contenant.



Bouteilles, bocaux,
pots de confitures, yaourts,
petits pots de bébé,
bocaux de légumes,
bouteilles de vin,
champagne, jus de fruit...

Les interdits

- La vaisselle en verre
- La vaisselle en faïence ou en porcelaine
- Les ampoules à filaments ou halogènes
- La terre cuite
- Les miroirs, les vitres



Textiles / couches lavables

Textiles

Vous avez des vêtements usés, trop petits, plus à votre goût et ne savez pas quoi en faire ? Des Points d'Apport Volontaire de textiles d'habillement, linge de maison et chaussures (TLC) usagés sont à votre disposition à proximité de chez vous.

➔ Retrouvez le conteneur le plus proche de chez vous sur : www.lafibredutri.fr

Chaussures



Linge de maison

Maroquinerie

Petits & grands vêtements



Couches lavables



Les déchets sanitaires (lingettes, couches, coton...) représentent 9% de notre poubelle d'ordures ménagères soit 34 kg/an/hab. Un enfant, de sa naissance à sa propreté, utilise près de 5500 couches jetables et produit une tonne de déchets. Ces mêmes couches mettent plus de 300 ans à se décomposer en centre d'enfouissement. Les couches lavables présentent de nombreux avantages, tant au niveau pratique qu'écologique, mais aussi d'un point de vue économique. De plus, elles favorisent la santé du bébé.

Bon à savoir !

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, la CCBBO vous propose une aide financière de **60 euros** pour l'achat d'un pack de 15 couches lavables minimum.



d'informations sur www.capzerodechet.bzh



Déchèterie



Pour accéder à la déchèterie, n'oubliez pas votre vignette de droit d'accès !

La Communauté de Communes dispose d'une déchèterie qui se situe dans la zone artisanale de Bellevue à Merlevenez. L'accès à la déchèterie est inclus dans la redevance pour les particuliers résidant sur le territoire de la CCBBO.

La déchèterie est uniquement un lieu de dépôt. Les déchets collectés séparément sont ensuite acheminés dans des centres de traitement spécialisés où ils seront traités selon leur nature.

Horaires d'ouverture de la déchèterie :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h-11h45 / 14h-17h45 • Samedi : 9h-11h45 / 13h30-17h15
Fermée le jeudi, dimanche et jours fériés • Tél. : 02 97 65 61 13

Déchets autorisés à la déchèterie

Déchets non dangereux



Bois



Cartons



Déchets verts



Ameublement⁽¹⁾



Gravats/Déblais



Métaux



Papiers



Textile



Verre



Tout-venant



Bouchons



Capsules Nespresso



Déchets dangereux



Batteries



Cartouches d'encre



DASRI⁽²⁾



DDS⁽³⁾



DEEE ou D3E⁽⁴⁾



Huile de friture



Huile de vidange



Lampes/Néons



Piles



Radiographies

(1) **Ameublement** : La CCBBO récupère les meubles dans le cadre du programme ÉCO-MOBILIER.

(2) **DASRI** : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux.

(3) **DDS** : Déchets Diffus Spécifiques.

(4) **D3E** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

Veillez à ne pas mélanger les déchets dangereux aux déchets non dangereux lors de votre déplacement en déchèterie.

Éco-mobilier

Quels meubles déposer dans cette benne ?



©Antoine Dagan, Eco-systèmes

Que deviennent les meubles usagés ?

- **Le recyclage** : les meubles usagés sont recyclés. C'est une économie de ressources car la majorité des meubles sont composés de bois, de métaux et de mousses qui peuvent être recyclés.
- **La production d'énergie** : les meubles qui ne peuvent pas être recyclés ou réutilisés sont valorisés sous forme de chaleur et d'électricité.



DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

Les personnes en auto-traitement sont responsables de leurs déchets (seringues, compresses souillées...). Pour évacuer ce type de déchets, demandez une boîte « DASRI » en pharmacie. Une fois pleine, déposez-là en déchèterie.



DDS : Déchets Diffus Spécifiques

Les déchets issus des produits d'entretien, de bricolage et de jardinage sont à apporter en déchèterie.



D3E : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Quatre grandes familles :



Réfrigérateur, congélateur, climatiseur...



Lave-linge, lave-vaisselle, four, radiateur...



Ordinateur, tablette (< 7 pouces), téléviseur (cathodique et écran plat)



Aspirateur, téléphone, micro-onde, bouilloire, jouets électriques / électroniques, rallonges, câbles électriques

En résumé

Les déchets refusés :

- Les pneus (sans jantes)
- Les déchets explosifs (fusées de détresse, fumigènes...)
- Les filets de pêche
- Les bouteilles de gaz
- Les déchets fermentescibles (épluchures, marc de café...)
- Les médicaments (vous pouvez les rapporter à la pharmacie)

Quelques conseils pratiques pour plus de sérénité :

- **Pré-triez vos déchets** avant de venir en déchèterie, vous gagnerez un temps précieux sur le site.
- **Évitez les heures proches de l'ouverture et de la fermeture.**
- **Utilisez votre tonte à domicile comme paillage** au pied des plants ou arbustes. Broyez vos tailles.

En déchèterie comme ailleurs, restons courtois et respectueux !

- **Respectez les consignes des gardiens.** Ils sont les garants de la sécurité et de la bonne marche du site. Grâce à leurs conseils, vous limiterez les erreurs de tri, vous améliorerez le fonctionnement général de la déchèterie et vous contribuerez à plus de sécurité.
- Le gardien est habilité à contrôler et à refuser les déchets.
- En cas de non-respect des consignes de sécurité et de savoir-vivre, vous pouvez être soumis à une interdiction d'accès à la déchèterie.

RAPPEL :
Le dépôt
des ordures
ménagères
à la déchèterie
est strictement
interdit.



Broyage / paillage

Le broyage

Le **broyage** est une technique qui consiste à réduire la masse des déchets végétaux au jardin et à les valoriser. Il permet de réduire de moitié le volume des déchets. Vous pouvez broyer les feuilles coriaces, les brindilles, les petites branches et autres résidus de taille. Ces derniers peuvent être réutilisés sous forme de paillage ou de compost.

La CCBBO apporte une aide à la location d'un broyeur !



Location ½ journée

Location journée

PETIT MODÈLE
(diamètre de taille inférieur à 10 cm)

20 €

30 €

GRAND MODÈLE
(diamètre de taille supérieur à 10 cm)

40 €

60 €

Suivant délibération du 21 septembre 2016 - Une seule aide accordée par an et par foyer.

Le paillage

Le **paillage** est une technique qui consiste à recouvrir le sol situé autour des plantes et autres végétaux cultivés, de matériaux organiques et minéraux pour le nourrir et/ou le protéger. Vous pouvez appliquer cette technique partout dans votre jardin. La terre n'aime pas être à nue, le paillage permet de remédier à cela tout en réduisant les déchets du jardin.



Les avantages

- Évite le développement des mauvaises herbes
- Retient l'humidité au niveau du sol pendant la période estivale
- Protège les souches des plantes contre les fortes gelées
- Protège le sol contre le compactage et évite son érosion par les pluies
- Développe la microfaune nécessaire au bon équilibre de la terre
- Apporte de la matière organique au sol, l'humus étant indispensable à sa bonne structure





Réduire / réparer / réutiliser

Le réemploi

Chaque année, des milliers de tonnes d'objets du quotidien se retrouvent à la déchèterie. Parmi eux, figurent des objets dont vous n'avez plus usage, que vous trouvez démodés, mais qui demeurent en parfait état de fonctionnement. Le réemploi conserve la fonction initiale de l'objet.

Les bons gestes !

- Privilégier les produits durables, permanents ou rechargeables
- Réparer plutôt que jeter
- Louer, emprunter ou partager au lieu d'acheter
- Imaginer une nouvelle fonction (conserver le thé en vrac dans des bocaux de verre...)
- Donner une seconde vie aux objets par la vente d'occasion

Bon à savoir !

- **L'association Book Hémisphère** récupère les livres pour leur donner une seconde vie. Les bornes de récupération sont disponibles dans les mairies et les bibliothèques.

- Pensez aussi aux dons aux associations : Emmaüs, Secours Populaire, Secours Catholique, Croix Rouge...

- **L'opération Répar'acteurs** lancé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, consiste à réduire la production de déchets, en favorisant la réparation des objets. Elle a pour objectifs de valoriser le savoir-faire et l'expertise technique des artisans de la réparation, mobiliser et fédérer les acteurs, et favoriser l'économie de proximité.

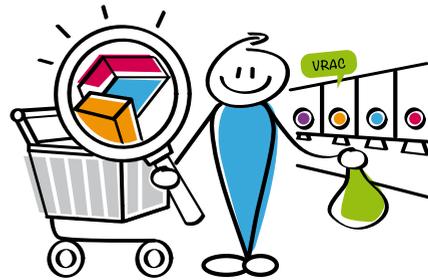
 Plus d'infos sur www.crma.bzh



Quelques conseils pour réduire vos déchets

En magasin

- Limitez vos emballages, achetez en vrac ou à la coupe.
- Apportez vos contenants personnels.
- Privilégiez le cabas, les sacs réutilisables ou les paniers.
- Pensez à acheter des objets remis à neuf ou recyclés.
- Utilisez une liste de courses, vous éviterez les achats non nécessaires et le gaspillage alimentaire.
- Préférez des produits écolabellisés.
- Préférez des produits réutilisables.



Au travail

- Apportez votre tasse.
- Imprimez ce qui est indispensable et privilégiez les impressions recto-verso.
- Utilisez du papier recyclé.



À la maison

- Mettez un autocollant « stop pub » sur votre boîte aux lettres.
- Buvez l'eau du robinet.
- Pensez aux piles rechargeables.
- Cuisinez les restes.
- Donnez une deuxième vie aux objets.
- Offrez des cadeaux dématérialisés.
- Pensez à louer ou à emprunter pour vos activités de bricolage ou de jardinage.



Bon à savoir !

Sur le territoire de la CCBBO, plusieurs commerçants se sont engagés dans la démarche Zéro Déchet, vous pouvez les identifier grâce aux autocollants présents sur leur vitrine.



Contacts utiles

Service Déchets CCBBO Tél. **02 97 65 16 16**

Ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h. Fermé le samedi, dimanche et jours fériés.

Déchèterie Tél. **02 97 65 61 13**

Ouverte le lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45.

Samedi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h15. Fermée le jeudi, dimanche et jours fériés.



Un doute, une question...

Vous avez des remarques à faire, des questions sur le tri, n'hésitez pas à nous contacter :

CCBBO - Parc d'activités de Bellevue - Allée de Ti Neüë - 56700 Merlevenez

Tél. 02 97 65 16 16 - dechets@ccbbo.fr